



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

27 avril 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE REPORTE LA DÉCISION RELATIVE À LA REQUÊTE DE MISE EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE DE KAING GUEK EAV (ALIAS DUCH)

Le 24 avril 2009, la Chambre de première instance a décidé de prolonger de 45 jours et ainsi jusqu'au 15 juin 2009 le délai de la prise de décision relative à la Requête de mise en liberté de Kaing Guek Eav alias Duch.

Kaing Guek Eav est maintenu en détention provisoire par les Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC) depuis le 31 juillet 2007. L'audience au fond a débuté le 30 mars 2009, et le 1er avril 2009, ses avocats de la défense ont soumis une Requête verbale visant sa mise en liberté conditionnelle pour la durée du procès.

Conformément à la règle 82(3) du Règlement Intérieur des CETC, la Chambre de première instance doit se prononcer sur une Requête de mise en liberté *“dans les plus brefs délais, et au plus tard dans les 30 (trente) jours de la demande, à moins que les circonstances ne justifient un délai supplémentaire”*.

La Chambre de première instance note que la Requête de mise en liberté est fondée entre autres sur l'allégation selon laquelle la détention de Kaing Guek Eav serait indûment prolongée et la détention auprès des CETC représenterait une continuation de la détention par le Tribunal militaire où il a été détenu depuis le 10 mai 1999. Afin d'évaluer ces revendications, la Chambre de première instance considère nécessaire de consulter le dossier du Tribunal militaire.

Le dossier du Tribunal militaire, reçu par les CETC le 10 avril 2009, est entièrement en khmer et doit être traduit en français et en anglais. Étant donné le temps nécessaire à la traduction, afin d'accorder aux parties un temps de réponse adéquat et afin que la Chambre de première instance prenne en connaissance de cause une décision raisonnée, la Chambre de première instance conclut que ces circonstances justifient un délai supplémentaire pour se prononcer sur la Requête de mise en liberté.

La décision de la Chambre de première instance peut être consultée à :

http://www.eccc.gov.kh/english/cabinet/courtDoc/299/E39_4_EN.pdf (en anglais)

http://www.eccc.gov.kh/khmer/cabinet/courtDoc/270/E39_4_KH.pdf (en khmer)

Pour plus d'informations, merci de contacter:

Lars Olsen

Chargé de communication juridique, CETC

Tél. portable: +855 (0) 12 488 023

Tél: +855 (0) 23 219 814 ext. 6169

Courriel: olsenl@un.org

Dr Helen Jarvis

Responsable de la Section des Relations publiques, CETC

Tél. portable: +855-12 488 134

Fax: +855-23 219 841

Courriel: helen.jarvis@eccc.gov.kh

Reach Sambath

Attaché de presse, CETC

Tél. portable: +855-12 488 156

Fax: +855-23 219 841

Courriel: reach.sambath@eccc.gov.kh

ECCC, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, PO Box 71, Phnom Penh, Cambodia

Tel: +(855) 023 219 814 Fax: +(855) 023 219 841 Web: www.eccc.gov.kh

